



## Compte-rendu conseil municipal du 24 mai 2018

Date de convocation : 17 / 05 / 18

L'an deux-mille-dix-huit le vingt-quatre du mois de mai à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de MONTEMBOEUF s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur TRAPATEAU Jean-Marie, Maire de Montembœuf.

**ETAIENT PRESENTS :** Mmes Mrs TRAPATEAU – NEBOUT – MANIERE – PERROCHEAU – BOURNIER – DELAGE – BOUCHER – PESTRE – BUNA – SARDIN - DUPUY-LUCE.

**ETAIENT ABSENTE :** Mme JACQUELIN.

Mme JACQUELIN arrive en cours de séance à 22h00.

Nombre total de conseillers : 12 Nombre de membres présents : 11 Nombre de membres absents : 1
--

Désignation d'un secrétaire de séance : Séverine BOUCHER

M. Le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation du précédent compte-rendu ;
- Modification de statuts n°4 de la Communauté de Communes de Charente Limousine : restitution du Village Vacances à la commune ;
- Transfert de la compétence « communication électronique » au Syndicat d'électricité de la Charente ;
- Modification des statuts du syndicat de fourrière ;
- Demandes d'aides financières ;
- Désignation d'un délégué pour la protection des données ;
- Conditions d'utilisation de la sono du Centre Culturel ;
- Ouverture de l'enquête publique pour le zonage assainissement ;
- Convention de stage collégien ;
- Présentation des schémas d'intention pour l'aménagement de la place de la mairie ;
- Questions diverses.

➤ **Approbation du précédent compte-rendu :**

Monsieur le Maire demande si les conseillers approuvent le compte-rendu du conseil municipal du 03/04/2018 envoyé avec la convocation.

Vote Pour : 8 – Abstention : 0 – contre : 0

➤ **Modification de statuts n°4 de la Communauté de Communes de Charente Limousine : restitution du Village Vacances à la commune**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal la demande de modification des statuts reçue de la CCCL.

Sur une proposition formulée par le Président de la CCCL, le conseil communautaire, réuni le 11 avril 2018, a décidé la modification statutaire suivante :

- Restitution du Village de Vacances de Montembœuf à la commune.

Le Président propose de rédiger les statuts comme suit :

« Réalisation d'équipements touristiques :

- Équipements touristiques existants : village des gîtes du Cruzeau, Aventure Parc, Maison des Lacs, aires de détente, aires de camping, pontons handi-pêche situés autour des lacs de Haute-Charente. »

Vote Pour : 11 – Abstention : 1 – contre : 0

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est en attente d'une réponse écrite de Logélia concernant la poursuite de leur projet de reprise des pavillons du village vacances pour en faire des logements sociaux. Les dernières informations indiquaient qu'il manquait 40 000 € de financement pour que le plan de financement de rénovation soit équilibré. A l'heure de la séance, Logélia était toujours intéressé pour ce projet.

➤ **Convention pour transfert de la compétence « Communications électroniques » au SDEG**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal la demande de conventionnement du SDEG afin de permettre le financement par les intercommunalités lors de la pose de la fibre simultanément à l'installation d'infrastructures électriques.

Dans le cadre du transfert de la compétence « communications électroniques » (notamment l'art L.1425-1 du CGCT), le SDEG demande de conventionner afin de définir les conditions de leur intervention sur l'ensemble des infrastructures, installations et équipements de communications électroniques au sens du CGCT et du Code des postes et communications électroniques, notamment courants porteurs et sonorisation.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de transfert de compétence « Communications électroniques ».

Vote Pour : 12 – Abstention : 0 – contre : 0

➤ **Proposition de modification de statuts syndicat mixte de la fourrière**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal, le projet modificatif des statuts du Syndicat Mixte de la Fourrière approuvé par le conseil syndical lors de sa séance du 22 mars 2018.

Celui-ci porte exclusivement sur l'adhésion au syndicat de la commune de Barbezières, collègue de cœur-de-Charente.

Il appartient à présent à chaque assemblée des collectivités membres de se prononcer sur cet élargissement.

Vote Pour : 12 – Abstention : 0 – contre : 0

➤ **Demande d'aide financière**

**n°1 :**

Le Maire donne lecture d'une demande d'aide sociale reçue de la Maison Départementale des Solidarités pour une aide ménagère. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'attribution d'une aide financière à hauteur de 322 €.

Après avoir étudié les éléments fournis par l'assistante sociale de la Maison des Solidarités de Chasseneuil, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas octroyer l'aide sollicitée.

**n°2 :**

Le Maire donne lecture d'une demande d'aide sociale reçue de la Maison Départementale des Solidarités pour une famille.

Compte tenu des éléments fournis par l'assistante sociale de la Maison des Solidarités de Chasseneuil et au vu des ressources de l'administré, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide l'octroi d'une aide financière d'un montant de 100 €, valable uniquement pour les denrées alimentaires auprès du SPAR de Montembœuf.

➤ **Désignation d'un interlocuteur RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)**

Monsieur BOURNIER, premier adjoint, explique qu'à partir du 25 mai 2018, le règlement européen RGPD sera applicable. Le règlement no 2016 / 679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD), est un règlement de l'Union européenne qui constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel. Il renforce et unifie la protection des données pour les individus au sein de l'Union européenne.

Dans ce contexte, la commune doit désigner un délégué à la protection des données (DPD). Le délégué à la protection des données est principalement chargé :

- d'informer et de conseiller le responsable de traitement ou le sous-traitant, ainsi que leurs employés ;
- de contrôler le respect du règlement et du droit national en matière de protection des données ;
- de conseiller l'organisme sur la réalisation d'études d'impact sur la protection des données et d'en vérifier l'exécution ;
- de coopérer avec l'autorité de contrôle et d'être le point de contact de celle-ci.

Il doit avoir des compétences en matière juridique et en matière d'informatique.

Il ne peut pas être un membre du conseil municipal ou un agent en charge des données (secrétariat).

Au vu de ces règles et missions, Monsieur BOURNIER indique que la commune n'est pas en mesure de désigner à ce jour une personne compétente comme DPD. L'Agence Technique Départementale se positionnera dans les mois à venir pour proposer un service DPD aux collectivités.

Monsieur le premier adjoint propose aux membres du Conseil Municipal de reporter la désignation d'un Délégué de Protection des Données et se propose comme interlocuteur du futur DPD.

Vote Pour : 12 – Abstention : 0 – contre : 0

➤ **Utilisation de la sono du Centre Culturel**

Le Maire explique que la sono portative du centre Culturel a été livrée. Il convient désormais de décider dans quelles conditions elle peut être mise à disposition des particuliers et des associations.

Le Maire propose de louer cette sono au tarif journalier de :

- 30 € pour un particulier habitant de Montembœuf
- 50 € pour un particulier habitant hors commune
- 50 € pour une entreprise privée ou un organisme départemental
- Mise à disposition gratuite pour les associations locales

La sono sera utilisée uniquement sur le territoire de la commune ou dans les écoles du RPI de Montembœuf.

Les particuliers pourront louer la sono uniquement dans l'enceinte du Centre Culturel lorsqu'ils louent la salle.

Un chèque de caution de 500 € sera demandé à chaque personne locataire et signant un contrat de location pour ce matériel.

Vote Pour : 12 – Abstention : 0 – contre : 0

#### ➤ Approbation du nouveau zonage d'assainissement et lancement de l'enquête publique

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune possède un plan de zonage d'assainissement approuvé en mars 2002, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et de son article L2224-10.

Lors d'un précédent Conseil Municipal le 21 juin 2017, il a été décidé de réviser le zonage d'assainissement de la commune. Cette révision a été réalisée par le bureau d'études BE DOUDOU en cohérence avec les documents d'urbanismes. Les données techniques, environnementales et les possibilités financières ont été prises en compte.

Suite aux conclusions du bureau d'études, Monsieur le Maire propose de valider la proposition de zonage d'assainissement collectif tel que définie dans le document d'actualisation :

- qui se limite **aux zones desservies par le réseau existant c'est-à-dire le bourg et sa proche périphérie, limité aux zones actuellement desservies et au secteur de développement souhaité par la municipalité**
- et d'étendre le zonage d'assainissement non collectif au reste du territoire communal dont les villages des Labourières, Beaussac et Chez Vergnaud initialement prévus en collectif dans le zonage de 2001.

Monsieur le Maire propose également de lancer la procédure d'enquête publique, vu l'examen au cas par cas du projet par la DREAL, et de demander à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Poitiers la désignation d'un Commissaire Enquêteur.

Vote Pour : 12 – Abstention : 0 – contre : 0

#### ➤ Convention stage collégiens

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme PIAT, principal du collège de Montembœuf, a sollicité la municipalité pour que des collégiens puissent effectuer des stages de courte durée aux services techniques. Ces stages pourront être envisagés dans la mesure où ils

n'entraveront pas le travail des agents. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation pour signer les conventions.

Vote Pour : 12 – Abstention : 0 – contre : 0

➤ **Présentation des schémas d'intention pour l'aménagement de la place de la mairie**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bureau d'études ERI Sud Ouest a présenté un état des lieux pour l'aménagement du centre bourg. Suite à cette analyse, le bureau a fait une proposition de Schéma d'intentions. Il s'agit de présenter les grands enjeux du réaménagement : sens de circulation, délimitation des places, piétonisation partielle, etc.

Les Conseillers Municipaux demandent de pouvoir se réunir afin de faire des propositions et de les présenter au bureau d'études. Réunion prévue le jeudi 31/05 à 18h30 entre les membres du Conseil.

Monsieur le Maire reprend contact avec M. Blanchardie d'ERI SO pour lui signifier la proposition du Conseil Municipal.

➤ **Questions diverses**

• **Pass Mobile**

Nicole MANIERE présente l'action Pass Mobile. Il s'agit d'une permanence organisée par l'hôpital de Confolens et financée par l'ARS.

Qui est concerné ? Les personnes qui ont besoin d'être accompagnées dans un parcours de soins

Les personnes sans couverture sociale

Une infirmière reçoit les personnes au cabinet médical de Montembœuf tous les vendredis matins. Elle oriente et accompagne toute personne présentant une difficulté dans son parcours de soins santé.

Plusieurs administrés ont déjà été reçus depuis la mise en place début mai. Cela correspond à un réel besoin pour une partie de la population en situation fragile et sans possibilité de mobilité.

• **Frelons**

Monsieur le Maire expose que la campagne de destruction des nids de frelons asiatiques sera à nouveau ouverte du 15 juin au 15 octobre. La commune prend en charge le coût de destruction chez les particuliers, sous réserve qu'il s'agisse de frelons asiatiques. La campagne 2017 avait permis de détruire 5 nids pour un coût totale de 450 €.

• **Calitom : collecte sacs noirs**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'à partir de ce jour, la collecte des sacs noirs se fera toutes les 2 semaines toute l'année même l'été.

• **Numérotation des villages**

Jean-Claude PERROCHEAU informe le Conseil que la numérotation des villages a commencé avec la Poste. Quelques noms de rues sont encore à trouver notamment pour les Labourières.

- **Bulletin municipal**

Jean-Pierre BOURNIER indique que le prochain bulletin paraîtra début juillet. Catherine JACQUELIN transmettra un article sur le Clos rêveur.

- **Investissement tondeuse**

Éric BUNA informe que la commission Terre Saine s'est réunie et a validé l'investissement pour une tondeuse autoportée Kubota (agrée pour circulation) pour 19 681 € (reprise de l'ancienne incluse).

- **Travaux assainissement**

Arlette DELAGE demande si les travaux prévus dans le budget pour l'assainissement sont envisagés.

Jean-Pierre BOURNIER répond qu'il est envisagé de refaire le réseau le long de la rue Laugérias et place de la mairie (de la boucherie à l'épicerie) en même temps que les travaux d'aménagement du bourg.

Le remplacement des joints des tampons Grande rue est en cours.

Séance levée à 23h15

Le Maire,

TRAPATEAU Jean-Marie

